

Code de conduite

- 1. Je pratique la charité dans mes paroles et mes actions. Je suis accueillant envers tous mes camarades de la coop et jamais violent. Je suis particulièrement attentif envers les enfants plus petits, je pense à leur bien-être et à leur sécurité.
- 2. Je respecte les adultes, parents et enseignants. J'utilise les mots de politesse : "Monsieur, Madame, s'il vous plaît, merci, pardon". Je tiens la porte pour laisser passer les adultes. J'obéis immédiatement et je rends service si on me sollicite.
- 3. Je respecte les lieux et le matériel mis à ma disposition. Je ne déplace pas de meubles sauf à la demande d'adultes et je m'abstiens de grimper sur quoi que ce soit. Je ne laisse pas traîner de déchets.
- 4. Je me mets en rang rapidement quand la cloche sonne. Les déplacements s'effectuent de manière ordonnée afin de me mettre dans une attitude de travail.
- 5. Je pense à utiliser les toilettes hors des cours, pour éviter de déranger mon enseignant et mes camarades.
- 6. J'arrive en classe avec tout mon matériel et mon travail accompli, le cas échéant. Je prends soin de mes livres, cahiers et objets personnels, que je range tout au long de la journée (un sac à dos par enfant ou par famille est conseillé).
- 7. Je m'abstiens de comportements perturbants durant les cours ou la messe. Je suis attentif durant les cours, je lève la main pour parler et ne bavarde pas inutilement avec mes camarades.
- 8. Je viens à la coop avec une tenue modeste et appropriée pour la messe. Mes vêtements doivent aussi être adaptés à l'éducation physique, le cas échéant. En hiver, mes bottes doivent être laissées dans l'entrée, bien rangées à gauche, et mes vêtements d'extérieurs accrochés dans la grande salle.
- 9. Je ne partage pas ma nourriture parce que je sais que certains enfants ont des allergies. Je n'amène pas de nourriture dans les salles de classe et la gomme à mâcher est interdite à la coop.
- 10. Je suis vivement encouragé à jouer et à dépenser mon énergie avant et après la coop, ainsi qu'après avoir terminé de manger durant l'heure du dîner. Des jeux peuvent être organisés à l'intérieur ou sur l'aire gazonnée dehors. Il est permis
- « Aimez-vous les uns les autres, comme je vous ai aimé. » (Jean 15:12)



de courir dehors, ainsi que d'amener élastiques, cordes à sauter et ballons. Tout doit ensuite bien être rentré et rangé. Crier n'est jamais permis à la coop. Je sais que je ne suis pas seul dehors : je fais attention aux plus petits pour ne pas les bousculer.

11. Je n'utilise pas d'appareils électroniques, qui sont interdits en tout temps pour les enfants à la coop. Un appareil électronique trouvé en possession d'un enfant sera confisqué et remis à son parent.

Mesures disciplinaires durant les cours

- 1. Si un enfant a un comportement perturbateur lors d'un cours, son enseignant l'enverra rejoindre son parent. Il lui sera permis de revenir dans le cours 10 minutes plus tard avec une demande de pardon.
- 2. Si l'enfant devait à nouveau exhiber de mauvais comportements durant le même cours, il sera à nouveau envoyé à son parent et il ne lui sera pas permis de regagner le cours ce jour-là.
- 3. Si la même chose se reproduit une autre semaine, une discussion s'impose entre le parent, l'enseignant et un membre du CA.

Attentes envers les parents

- 1. Tous sont responsables de rappeler et de faire appliquer le code de conduite. Si un enfant refuse de s'y conformer, le parent doit s'impliquer et décider des conséquences appropriées.
- 2. Il est attendu des familles qu'elles fassent preuve de ponctualité, et autant que possible qu'elles arrivent 15 minutes avant le début des cours afin que ceux-ci puissent débuter à l'heure.
- 3. Le parent doit être présent et responsable de ses enfants durant la coop. Il ne peut y laisser ses enfants seuls. Exceptionnellement, un parent peut s'absenter en confiant très clairement ses enfants à un autre parent qui en aura accepté la responsabilité.
- 4. Les moments de jeux à l'extérieur doivent être supervisés par les parents. Les enfants doivent s'abstenir de jouer dans le stationnement et faire preuve de respect envers le cimetière voisin.

« Aimez-vous les uns les autres, comme je vous ai aimé. » (Jean 15:12)



- 5. Les absences répétées nuisent à l'atmosphère de la coop et à la progression des enfants dans les cours. Veillez à les limiter.
- 6. Cependant, par mesure d'hygiène et de santé, nous demandons aux familles de rester à la maison si l'un de ses membres a vomi ou fait de la fièvre dans les heures précédentes.
- 7. Si vous savez à l'avance que votre enfant sera absent d'un cours, veuillez en informer son enseignant dès que possible. Ceci aide à la planification des cours et du matériel.
- 8. L'agenda est un moyen de communication facile entre l'enseignant et le parent. Le parent veille à le consulter à chaque semaine pour voir s'il s'y trouve un message pour lui ou un travail à accomplir pour son enfant.